



Commune de Genolier

Conseil communal

DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 DECEMBRE 2012

1. ACCEPTATION du préavis 22/2012

concernant une demande d'autorisation de vendre la parcelle No 988 de 178 m2 à la Montau

2. ACCEPTATION du préavis 23/2012

relatif au budget 2013

Genolier, le 6 décembre 2012

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Denis Matthey



Le Secrétaire

Pierre-Alain Zufferey